

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5291

Programmation au titre de l'exercice 2019 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Annulation de deux subventions de fonctionnement pour l'association "Etincelle Culturelle" et l'association des Jeunes de Gerland

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5291 - PROGRAMMATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE LYON DU CONTRAT DE VILLE 2015/2020 DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - COFINANCEMENT DES POSTES DES MISSIONS TERRITORIALES ET DES ACTIONS D'INGENIERIE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE LYON - ANNULATION DE DEUX SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION "ETINCELLE CULTURELLE" ET L'ASSOCIATION DES JEUNES DE GERLAND (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Cofinancements des postes et actions d'ingénierie :

A l'occasion de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet dernier, vous avez approuvé la délibération n° 2019/4850 sur les demandes de cofinancement auprès de l'Etat (CGET) pour les postes des Missions territoriales (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon.

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Ces équipes sont constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la Ville de Lyon. Elles ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015/2020 de Lyon.

Il s'agit désormais de compléter le montage financier pour l'année 2019 avec les participations financières de l'ANRU et de la Métropole de Lyon qui font parallèlement l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole.

C'est pourquoi, je vous propose de solliciter les participations financières de la Métropole de Lyon et de l'ANRU pour les postes figurant au tableau ci-après :

1. Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon

Sites	Coûts de postes prévisionnels 2019	Participations financières		
		Métropole	ANRU	Commune
Lyon 8 ^{ème} Directeur Mission Entrée Est	97 548 €	32 516 €	38 333 €	26 699 €
Lyon 9 ^{ème} Directeur GPV Duchère	89 135 €	29 712 €	29 712 €	29 711 €
Lyon 9 ^{ème} Directeur Adjoint GPV Duchère	81 451 €	36 415 €	8 621 €	36 415 €
Totaux	268 134 €	98 643 €	76 666 €	92 825 €

Pour mémoire, la subvention de la Ville de Lyon à la Métropole s'élevait à 89 802 euros au titre de l'année 2018.

2. Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon :

POSTES				Etat	ANRU	Métropole	VDL
Territoire	Fonction	N° de poste	Coût prévisionnel	Montant	Montant	Montant	Montant
1 / 7	Chargé de Mission Territorial	8853V03	39 000 €	0 €	0 €	19 500 €	19 500 €
1/3/7	Directeur de projet Quartiers Anciens	8595V00	63 800 €	7 000 €	0 €	26 796 €	30 004 €
1/3/7	Chargé de Mission Habitat GSUP	8852V02	40 267 €	0 €	0 €	20 133 €	20 134 €
3/7	Chargé de Mission Territorial	8854V01	41 300 €	0 €	0 €	20 650 €	20 650 €
TOTAL 1/3/7			184 367 €	7 000 €		87 079 €	90 288 €
5 / 9	Chargé de mission DSL	10905V00	42 800 €	0 €	0 €	14 266 €	28 534 €
5/9	Chef de projet Territorial	7374V01	63 000 €	7 000 €	0 €	25 200 €	30 800 €
TOTAL 5 / 9			105 800 €	7 000 €		39 466 €	59 334 €
7	Chargé de Communication Gerland	9183V00	54 200 €	0€	0 €	27 100 €	27 100 €
TOTAL 7			54 200 €			27 100 €	27 100 €
8	Chargé de Mission Habitat GSUP	8855V00	43 539 €	0 €	12 580 €	16 980 €	13 979 €
8	Chargé de Mission Territorial	7369V01	40 000 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €
8	Chargé de Mission Territorial	7373V01	40 500 €	7 000 €	0 €	16 750 €	16 750 €
8	Chargé de Mission Economique	10364V0	65 000 €	0€	12 577 €	25 980 €	26 443 €
8	Chargé de Communication	9488V00	53 925 €	0€	12 580 €	20 491 €	20 854 €
TOTAL 8			242 964 €	7 000 €	37 737 €	100 201 €	98 026 €
9	Chargé de Mission Economique	9490V00	47 268 €	0€	7 916 €	18 434 €	20 918 €
9	Chargé de Mission GSUP	7371V00	49 389 €	0 €	0 €	24 694 €	24 695 €
9	Chargé de Mission Habitat	8594V00	68 000 €	0 €	15 833 €	30 042 €	22 125 €
9	Chargé de Mission Territorial	8857V02	41 353 €	7000 €	0 €	15 714 €	18 639 €
9	Responsable de Communication	9613V01	52 000 €	0 €	7 917 €	22 041 €	22 042 €
9	Chargé de Communication	9487V00	22 806 €	0 €	0 €	8 894 €	13 912 €
TOTAL 9			280 816 €	7 000 €	31 666 €	119 819 €	122 331 €
TOTAL GENERAL			868 147 €	28 000€	69 403 €	373 665 €	397 079 €

Pour mémoire, la subvention de la Métropole à la Ville de Lyon pour les postes s'élevait à 364 138 euros au titre de l'année 2018.

3. Plan de financement des actions sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon :

Arrdt	Actions	Coût prévisionnel	Métropole de Lyon
8 ^{ème} / 9 ^{ème}	Communication et concertation 8 ^{ème} / 9 ^{ème}	46 000 €	11 500 €
Tout Lyon	Enquêtes écoute habitants	70 000 €	30 100 €
Tout Lyon	Evaluation en continu de la convention territoriale	100 000 €	42 000 €
	TOTAL	216 000 €	83 600 €

Pour mémoire, la subvention de la Métropole à la Ville de Lyon pour les actions s’élevait à 93 000 euros en 2018.

Par ailleurs, la demande de participation de l’Etat (CGET) à hauteur de 28 000 euros a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 2 juillet dernier.

II- Annulation de deux subventions attribuées dans le cadre de la programmation 2019 :

A l’occasion de la séance du Conseil municipal du 23 septembre dernier, vous avez approuvé la délibération n° 2019/5076 sur la programmation complémentaire du Fonds associatif local au titre de la politique de la ville.

Dans ce cadre, une subvention de 1000 euros a été attribuée à l’association L’étincelle culturelle (8^{ème} arrondissement) et une subvention de 3500 euros l’a été pour l’Association des jeunes de Gerland (7^{ème} arrondissement). Ces deux associations ont informé la Ville de Lyon qu’elles ne seraient finalement pas en mesure de réaliser leurs actions en 2019.

Je vous propose donc d’annuler les deux subventions susmentionnées.

III- Cité éducative Lyon 8^{ème} :

A l’occasion de la séance du Conseil municipal du 23 septembre dernier, vous avez approuvé l’engagement de la Ville de Lyon dans le projet de la « Cité éducative Lyon 8^{ème} ». Le projet concerne les quartiers prioritaires Mermoz / Etats-Unis / Langlet-Santy.

Cette démarche a pour ambition de réunir les compétences les plus larges pour proposer davantage de continuité et de cohérence éducatives dans les prises en charges des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans (avant, pendant, autour et après le cadre scolaire). L’objectif est de mobiliser l’ensemble des acteurs concernés à partir d’une échelle territoriale clairement identifiée pour ensemble agir plus efficacement. Le périmètre du projet a été

proposé à une échelle suffisamment large et en cohérence avec la mutation urbaine en cours de réalisation sur ce territoire.

L'avant-projet « Cité éducative Lyon 8^{ème} » a désormais été labélisé par l'Etat. Il s'inscrit actuellement dans une phase préparatoire à une contractualisation qui portera sur la période de 2020 à 2022. Afin d'accompagner cette phase d'élaboration, l'Etat a prévu une enveloppe financière dès 2019 afin de soutenir notamment l'ingénierie nécessaire à la conduite du projet.

La Ville de Lyon, en accord avec l'Etat, assure un rôle central de coordination du projet en mobilisant du personnel municipal et en mandatant les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires (dynamique du travail en réseau et conception des outils d'évaluation). A ce titre l'Etat (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires - CGET) a prévu d'accorder en 2019 une subvention à hauteur de 85 000 euros à la Ville de Lyon afin de financer les coûts induits par cette ingénierie.

Je vous propose :

1. D'attribuer une subvention d'un montant de 92 825 euros à la Métropole de Lyon, à titre de participation de la Ville de Lyon aux coûts des postes des agents de la Métropole,
2. De m'autoriser à solliciter les participations financières de la Métropole de Lyon et de l'ANRU pour les postes des agents de la Ville de Lyon, à raison de :
 - a. 373 665 euros pour la Métropole de Lyon,
 - b. 69 403 euros pour l'ANRU
3. De m'autoriser à solliciter la participation financière de la Métropole de Lyon pour trois actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, à raison de 83 600 euros
4. D'annuler la subvention de 1000 euros attribuée à l'association L'étincelle culturelle et celle de 3500 euros accordée à l'Association des jeunes de Gerland au titre du Fonds associatif local de la politique de la ville
5. De m'autoriser à solliciter la participation financière du CGET pour le projet Cité éducative Lyon 8^{ème} à raison de 85 000 euros.

Vu le contrat de ville 2015-2020

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

- 1- Les participations financières sollicitées auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et de la Métropole de Lyon sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer les conventions financières correspondantes.
- 3- Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice, comme suit :
 - ligne de crédit 42246 et 42254 - nature 74718 – fonction 520,
 - ligne de crédit 42257 - nature 7478 – fonction 520,
 - ligne de crédit 85272 – 85273 - 85274 – nature 74758 – fonction 520.
- 4- La dépense correspondante, soit 92 825 euros, sera prélevée sur l'exercice 2020, sous réserve du vote du budget 2020, sur la ligne de crédit 96539, nature 657351, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU